



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5027

Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire auprès de l'association Sport dans la Ville du terrain situé rue Victor Schoelcher à Lyon 9e sur le bastion Sud-Est du complexe sportif de la Duchère

Direction des Sports

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5027 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE DU TERRAIN SITUÉ RUE VICTOR SCHOELCHER A LYON 9E SUR LE BASTION SUD-EST DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHÈRE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association lyonnaise Sport dans la Ville qui a plus de 20 ans, a pour objectif de participer au développement de projets d'insertion à caractère social et professionnel, en favorisant notamment la mise en place de centres socio-sportifs de proximité pour venir en aide à des jeunes en difficulté, comme à la Duchère sur les terrains « but en or » de Balmont depuis plusieurs années.

Depuis le 23 juin 2008, la Ville de Lyon met à disposition de l'association le terrain situé rue Victor Schœlcher à Lyon 9^{ème}, sur le bastion sud-est de l'ensemble immobilier 09070 « complexe sportif de la Duchère » et elle propose de renouveler cette mise à disposition.

S'agissant d'une convention d'occupation temporaire du domaine public elle sera précaire et révocable. Le terrain objet de la présente convention complété par un local de rangement du matériel éducatif est mis à disposition de Sport dans la Ville pour la mise en place d'animations socio-sportives uniquement.

La Ville de Lyon mettra ainsi à disposition de l'association les lieux selon les modalités suivantes :

- les mercredis de 9h00 à 18h00 et les samedis de 9h00 à 16h00 ;
- des créneaux pourront être attribués certains soirs de la semaine entre 18h00 et 20h00.

Hors de ces créneaux, le terrain est en libre accès.

Par ailleurs, Sport dans la Ville a fait part à la Ville de Lyon de son souhait d'aménager des équipements sportifs sur l'espace mis à disposition, afin de permettre à l'association de mettre en place ses activités socio-sportives. La Ville de Lyon permet à Sport dans la Ville de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement de ces équipements.

Une convention d'occupation à titre onéreux a été conclue moyennant une redevance annuelle de 3 550 euros (trois mille cinq cent cinquante euros), payable par terme semestriel d'avance.

Compte tenu du caractère non lucratif des actions de Sport dans la Ville, et de la nature de ses missions auprès des populations de quartiers en difficulté qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, il vous est demandé d'agréer une demande de mise à disposition gratuite du terrain.

Cette convention prendra effet dès sa signature par la Ville de Lyon pour une durée de cinq ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

La gratuité de la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 1 473 m² rue Victor Schoelcher à Lyon 9^{ème}, au profit de l'association Sport dans la Ville, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY